



17/02/2025

Rapport d'orientations budgétaires

Le débat d'orientation budgétaire, obligatoire dans les communes de plus de 3500 habitants, constitue la première étape du cycle budgétaire annuel. Il permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité.

Ce débat, qui doit se tenir dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, s'appuie sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB) présentant :

- les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement, des concours financiers, de la fiscalité et des relations financières avec l'EPCI de rattachement (Pays de Gex Agglo) ;
- les engagements pluriannuels avec les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement ;
- la structure et la gestion de l'encours de la dette.

Le ROB doit ainsi permettre à l'assemblée délibérante d'échanger sur les principales directives budgétaires et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la commune. Il doit permettre une vision précise des finances de la commune et des orientations poursuivies.

Dans les quinze jours suivant la tenue du débat d'orientation budgétaire, le ROB doit être mis à la disposition du public et transmis au Président de la Communauté d'Agglomération.



SOMMAIRE

I. Le contexte national et international	3
II. Loi de finances pour 2025	3-4
III. Orientations budgétaires de la commune pour 2025	5-16
• <i>Les recettes de fonctionnement</i>	5-10
• <i>Prévisions 2025</i>	5-10
• <i>La fiscalité directe locale</i>	6
• <i>Le reversement de fiscalité de la communauté d'agglomération</i>	6
• <i>La fiscalité indirecte</i>	7
• <i>La compensation financière genevoise</i>	7-8
• <i>Les dotations de l'État</i>	8
• <i>Participation prévisionnelle de la commune de Segny</i>	8-9
• <i>Les dépenses de fonctionnement</i>	9-13
• <i>Prévisions 2025</i>	9-13
• <i>Les charges à caractère général</i>	9-10
• <i>Les charges de personnel</i>	10-11
• <i>Le Fonds de Péréquation Communal et Intercommunal (FPIC)</i>	11-12
• <i>Les subventions allouées aux associations</i>	12
• <i>La dette</i>	12-13
• <i>Le niveau d'épargne et capacité de désendettement</i>	13
• <i>Les recettes d'investissement - prévisions 2025</i>	13
• <i>Les dépenses d'investissement – prévisions 2025</i>	14
• <i>Point sur les projets de la mandature</i>	15-16
IV. Prospective budgétaire 2024-2028	17-21

I – Le contexte national et international

En 2024, l'inflation en France a poursuivi son ralentissement, bien qu'elle demeure encore significative. Selon les dernières données de l'INSEE, l'inflation annuelle globale a atteint 4,2% en décembre 2024, après avoir culminé à 5,2% en janvier 2024. Cette diminution a été en partie due à un ralentissement de la hausse des prix de l'énergie, qui avaient fortement contribué à l'inflation en 2023.

La dynamique inflationniste a été affectée par l'augmentation continue des tarifs de l'électricité, suite aux ajustements réglementaires. Cependant, les prix du pétrole, bien qu'ayant connu une remontée en 2024, n'ont pas généré de nouvelles pressions inflationnistes majeures. En revanche, les prix alimentaires, qui avaient fortement augmenté en 2023, ont commencé à se stabiliser à +7,5% en décembre 2024, contre +13,3% en mars 2023.

La France a ainsi continué sa trajectoire de désinflation observée dans d'autres pays européens. L'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH) a enregistré une baisse, s'établissant à 3,9% en décembre 2024, après avoir atteint 5,8% au mois de janvier. L'inflation sous-jacente, qui exclut les produits les plus volatils, a également diminué, atteignant 3,1% en décembre 2024, après un pic de 5,2% en mai 2023.

Toutefois, des risques persistent. Les tensions géopolitiques, notamment en Ukraine et au Moyen-Orient, ainsi que les incertitudes énergétiques, restent des facteurs susceptibles d'influencer à court terme l'évolution des prix, en particulier pour l'énergie.

Concernant l'emploi, la France a enregistré une légère baisse du taux de chômage en 2024, atteignant 7,1% au troisième trimestre, contre 7,3% en janvier 2024. Toutefois, la dynamique de l'emploi devrait se ralentir en 2025. Selon les prévisions de l'OFCE, le taux de chômage pourrait légèrement augmenter pour atteindre 7,5% d'ici fin 2025, malgré un nombre de créations d'emplois toujours soutenu dans certains secteurs comme le numérique et la santé.

En résumé, bien que l'inflation se soit modérée en 2024, elle demeure encore élevée par rapport aux standards historiques, et des incertitudes économiques, notamment géopolitiques, pourraient encore peser sur la trajectoire future. Quant au marché de l'emploi, une légère hausse du chômage est attendue en 2025, en dépit d'une certaine résilience de la création d'emplois dans certains secteurs clés.

Sources :

1. **INSEE** - Données mensuelles sur l'inflation, IPC, et chômage.
2. **OFCE** - Prévisions économiques pour 2024 et 2025.
3. **Ministère de l'Économie** - Statistiques sur le marché de l'emploi et la conjoncture économique.



II – Loi de finances 2025

La récente adoption de la loi de finances pour 2025 introduit plusieurs mesures significatives qui auront un impact direct sur les collectivités territoriales. L'une des dispositions majeures est l'instauration d'un prélèvement de 3 milliards d'euros sur les 450 plus grandes collectivités françaises, ciblant celles dont les dépenses réelles de fonctionnement dépassent 40 millions d'euros. Cette mesure vise à associer les collectivités à l'effort de redressement des comptes publics.

Par ailleurs, le projet de loi prévoit un gel de la dynamique de la TVA, entraînant un manque à gagner estimé à 331 millions d'euros pour les collectivités. De plus, une diminution du Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) est envisagée, représentant une réduction de 176 millions d'euros. Ces mesures, combinées à une augmentation des cotisations à la CNRACL, alourdiront les charges de personnel de 247 millions d'euros.

Ces restrictions budgétaires pourraient réduire l'épargne nette des collectivités de près de 30 % et limiter leur capacité d'investissement de 15 % en moyenne, affectant potentiellement les services publics locaux et les projets d'infrastructure.

Les associations d'élus locaux ont exprimé leurs préoccupations face à ces mesures. Elles soulignent que ces coupes budgétaires pourraient entraver la transition écologique, la réduction des fractures sociales et impacter négativement le tissu économique local. L'Association des Maires d'Île-de-France (AMIF) a notamment alerté sur les conséquences désastreuses potentielles sur les territoires et appelle le gouvernement à revoir sa position en concertation avec les élus locaux.

En conclusion, la loi de finances 2025 impose aux collectivités territoriales un effort budgétaire substantiel, suscitant des inquiétudes quant à leur autonomie financière et leur capacité à mener à bien leurs missions au service des citoyens.

La fiscalité :

Depuis la suppression définitive de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les collectivités continuent à percevoir le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Depuis 2021, la disparition de la taxe d'habitation sur les résidences principales est compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) aux communes avec l'instauration d'un mécanisme de coefficient correcteur.

Afin d'améliorer la performance énergétique des logements, la Loi Finances Initiale (LFI) offre aux collectivités la possibilité d'instituer des exonérations de TFPB, comprises entre 50 % et 100 % de la part qui leur revient. Sont éligibles :

- les logements de plus de 10 ans du fait de travaux de rénovation (supérieurs à 10 000 € sur un an ou 15 000 € sur 3 ans). Cette exonération s'applique pendant 3 ans.
- les logements neufs dont le niveau de performance énergétique est supérieur à celui imposé par la législation. Cette exonération s'applique pendant 5 ans.



12/02/2024

Ces exonérations s'appliquent à compter de l'année 2025, si une délibération est prise par la commune ou l'EPCI à fiscalité propre avant le 28 février 2025.

III – Orientations budgétaires de la commune pour 2025

- ⇒ Ne pas augmenter les taux de fiscalité, inchangés depuis 2008
- ⇒ Poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement

La population légale de la commune de Cessy au 1^{er} janvier 2025 est de **5 679 habitants**.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

A- RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Evolution des recettes réelles de fonctionnement depuis 2020 :

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
Atténuations de charges	75 624,54 €	63 762,54 €	70 389,87 €	80 623,09 €	61 341,49 €	61 000,00 €
Produits des services, du domaine	475 657,34 €	667 328,27 €	789 818,16 €	862 416,84 €	966 575,65 €	839 000,00 €
Impôts et taxes					348 937,00 €	348 937,00 €
Fiscalité locale	2 565 016,60 €	2 658 559,39 €	2 797 524,00 €	3 524 634,21 €	3 220 040,98 €	2 929 000,00 €
Dotations, subventions, participations	1 803 716,49 €	1 830 746,36 €	3 439 432,70 €	2 198 175,79 €	2 388 146,97 €	2 284 000,00 €
Autres produits de gestion courante	90 815,26 €	81 952,82 €	105 767,28 €	122 708,34 €	140 005,05 €	112 000,00 €
Produits exceptionnels	404 562,73 €	50 394,77 €	68 701,01 €	139 716,65 €	4 327,71 €	5 000,00 €
Total recettes réelles	5 415 392,96 €	5 352 744,15 €	7 271 633,02 €	6 928 274,92 €	7 129 374,85 €	6 578 937,00 €

En 2025, les produits des services, du domaine tiennent compte :

- De l'évolution des prévisions de recettes de cantine scolaire, centre de loisirs, accueil périscolaire liée à la hausse des effectifs d'enfants et à l'augmentation des tarifs.
- De la mise en place des amendes administratives.

Les autres produits de gestion courante ont continué à augmenter en 2024

⇒ **Pour 2025, les recettes de fonctionnement sont estimées à 6 578 937,00 €**

1) Les produits des services et du domaine

Les estimations tiennent compte :

- d'un fonctionnement normal de la cantine scolaire, de la garderie périscolaire et du centre de loisirs,



➤ d'un fonctionnement normal du service jeunesse avec des actions destinées aux adolescents de 11 à 14 ans,

1) **La fiscalité directe locale : maintenir les taux à leur niveau de 2008**

Les recettes fiscales perçues en 2025 sont les suivantes :

Taxes	Bases effectives provisoire 2025	Taux	Produit
Taxe d'habitation (résidences secondaires)	732 000,00 €	11,81%	86 449,20 €
Taxe sur le foncier bâti	8 000 000,00 €	23,71%	1 896 800,00 €
		(ancien taux communal 9,74% taux départemental 13,97%)	
Taxe sur le foncier non bâti	44 000,00 €	56,23%	24 741,00 €
Effet du coefficient correcteur 2025			300 000,00 €
Total des produits fiscaux			2 307 990,20 €

Ces chiffres sont provisoires, dans l'attente des estimations des services fiscaux.

3) L'attribution de compensation versée par la communauté d'agglomération du Pays de Gex (Pays de Gex Agglo)

Pour rappel, en décembre 2016, les élus communautaires ont décidé le passage en Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) à compter du 1^{er} janvier 2017. Depuis, l'intercommunalité perçoit directement les produits issus de la fiscalité économique. Afin d'assurer la neutralité budgétaire, conformément au code général des impôts (IV et V de l'article 1609 nonies C), Pays de Gex Agglo reverse chaque année aux communes membres une attribution de compensation. L'attribution de compensation est calculée à partir des recettes fiscales professionnelles perçues par les communes en 2016, diminuées du coût net des charges transférées.

L'évaluation du montant des charges transférées est définie par la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées).

Les compétences transférées à la communauté d'agglomération sont les suivantes :

- au 1^{er} janvier 2017 : le développement économique et la promotion du tourisme
- au 1^{er} janvier 2018 : les eaux pluviales

➤ **Pour Cessy, l'attribution de compensation s'élève à 348 937 € :**

- ➔ Le montant des ressources transférées, correspondant aux produits de fiscalité professionnelle de 2016, représente une somme de **425 048 €**
- ➔ Le coût des charges transférées représente une somme de **76 111 €** :
 - **32 000 €** pour les zones d'activité économique
 - **6 800 €** pour le tourisme
 - **37 311 €** pour les eaux pluviales



4) La fiscalité indirecte

- **Le produit de la taxe sur l'électricité est estimé à 120 000 €**
- **Le produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation (TADE – taxes additionnelles à certains droits d'enregistrement) est estimé à 400 000 €.**

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la commune compte plus de 5 000 habitants.

La taxe additionnelle aux droits de mutation payée lors de transactions immobilières, était perçue au profit d'un fond de péréquation départemental réparti entre les communes suivant le barème établi par le conseil départemental. Désormais, la commune perçoit directement les droits de mutation à titre onéreux issus de son territoire.

5) La compensation financière genevoise (CFG)

Part départementale 40% - part communale 60%

2012 : 1 120 633.04 € pour 621 frontaliers, soit 1 804.56 €/ frontalier

2013 : 1 226 633.04 € pour 671 frontaliers, soit 1 828.07 €/frontalier

2014 : 1 349 520.90 € pour 683 frontaliers, soit 1 975.87 €/frontalier

2015 : 1 372 236.36 € pour 724 frontaliers, soit 1 895.35 €/frontalier

Part départementale 45% - part communale 55%

2016 : 1 425 481.01 € pour 821 frontaliers, soit 1 736.27 €/frontalier

2017 : 1 322 475.87 € pour 833 frontaliers, soit 1 587.61 €/frontalier

2018 : 1 394 952,87 € pour 833 frontaliers, soit 1 674,61 €/frontalier

2019 : 1 488 562,74 € pour 888 frontaliers, soit 1 676,31 €/frontalier

2020 : 1 566 897,83 € pour 815 frontaliers, soit 1 922,57 €/frontalier

2021 : 1 547 603,60 € pour 807 frontaliers, soit 1 917,72 €/frontalier

2022 : 1 740 163.13 € pour 985 frontaliers, soit 1 766.66 €/frontalier

2023 : 1 798 651.47 € pour 1067 frontaliers, soit 1 685.71 / frontalier

2024 : 1 926 460.51 € pour 1087 frontaliers, soit 1 772.27 / frontalier

En vertu de l'accord conclu le 29 janvier 1973 entre la France et la Suisse, la République et le Canton de Genève verse chaque année une compensation financière égale à 3,5 % de la masse salariale brute acquittée par les entreprises genevoises qui emploient des travailleurs frontaliers résidant en France.

La CFG est répartie entre les Départements de l'Ain et de la Haute Savoie en fonction d'une clé de répartition reposant sur le nombre de frontaliers travaillant dans le canton de Genève et résidant dans chacun des deux départements. La part de CFG revenant au département de l'Ain est ventilée entre le département et les communes. Depuis 2016, la part départementale est fixée à 45% et la part communale à 55 %.

Pour rappel, pendant quelques années, le versement de la CFG intervenait tardivement. La recette, inscrite au budget de l'année N, était encaissée au cours du 1^{er} trimestre de l'année N+1. Ce décalage dans le temps a eu des incidences sur la situation de trésorerie et rendait difficile la préparation budgétaire.

L'objectif était d'affecter la totalité de la ressource sur l'exercice budgétaire correspondant à l'année de versement.

Ainsi, depuis 2014, la municipalité s'engageait chaque année à faire glisser sur l'exercice suivant une partie de la somme allouée.



En 2022, au vu du versement intervenu plus tôt par l'état de Genève, la commune a perçu le 53^e versement sur le même exercice que le 52^e. Ainsi, le glissement établi depuis 2014 a permis d'enregistrer pour 2022 deux versements.

Depuis 2023, la totalité de la ressource est affectée sur l'exercice budgétaire correspondant à l'année de versement.

6) Les dotations de l'État

Depuis 2010 la dotation forfaitaire a fortement diminué, une légère hausse est remarquée en 2023.

Année	Population	Dotation forfaitaire	Dotation de solidarité rurale	Total	Mt/habitant
2010	3475	448 716	34 015	482 731	138,92
2011	3776	440 539	36 642	477 181	126,37
2012	3939	454 806	39 002	493 808	125,36
2013	4125	470 809	41 952	512 761	124,31
2014	4305	457 808	42 636	500 444	116,25
2015	4486	385 431	47 444	432 875	96,49
2016	4676	316 787	52 567	369 354	78,99
2017	4960	226 994	59 169	286 163	57,69
2018	4934	218 129	61 465	279 594	56,67
2019	4955	211 134	60 161	271 295	54,75
2020	4972	200 530	61 302	261 832	52,66
2021	4960	187 113	61 049	248 162	50,03
2022	4925	169 913	61 222	231 135	46,93
2023	5168	191 837	71 200	263 037	50,90
2024	5413	212 804	82 662	295 466	54,59
2025 (prévisions)	5679	210 000	80 000	290 000	51,06

7) La Participation prévisionnelle de la commune de Ségny aux frais de fonctionnement du service de police municipale pluri-communale

Pour rappel, le service de police municipale pluri-communale a été mis en place au 1^{er} avril 2019 et la convention conclue avec la commune de Ségny :

- Fixe à 5 agents à temps complet (4 agents de PM et 1 secrétaire), l'effectif nécessaire au bon fonctionnement du service,
- Prévoit la mise à disposition d'1,5 agents auprès de la commune de Ségny.

En 2022, il a été précisé, par voie d'avenant à la convention, que la participation financière annuelle aux frais de fonctionnement de la police pluri-communale demandée à Ségny est calculée, non pas en fonction de l'effectif nécessaire au bon fonctionnement du service, mais en fonction du nombre d'emplois réellement pourvus.

Pour 2024 cette participation, calculée au vu des dépenses réellement engagées et sur la base d'un effectif de 5 agents pour le 1^{er} semestre 2024 puis 4 agents pour le 2^{ème} semestre 2024, représente une somme de **86 183,26 €**, (81 064,22€ au titre des frais de personnel, 5 119,04 € au titre des dépenses courantes de fonctionnement)



12/02/2024

Pour 2025, la participation financière **prévisionnelle aux frais de fonctionnement du service**, estimée sur la base d'un effectif de 5 agents, représente une somme de **89 257.76 €**

(79 696.46 € au titre des frais de personnel, 9 561.30 € au titre des dépenses courantes de fonctionnement)

B- DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Evolution des **dépenses réelles de fonctionnement** depuis 2021 :

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Estimations 2025
Charges à caractère général	1 114 723,91	1 162 156,85	1 227 135,97	1 337 416,75	1 725 000,00
Charges de personnel	2 353 371,61	2 645 499,72	2 908 935,97	3 292 151,14	3 600 000,00
Atténuations de produits	312 072,00	307 641,00	308 255,00	311 270,00	312 000,00
Autres charges de gestion courante	355 971,78	345 372,75	360 300,56	389 566,80	381 000 ,00
Charges financières	220 894,95	201 774,58	191 148,25	177 399,98	165 000,00
Charges exceptionnelles	2 423,00	0,00	315,04	8 270,89	3 050,00
Dotations provisions semi-budgétaires (créances irrécouvrables)	3 266,51	0,00	0,00	0,00	0,00
Total dépenses réelles	4 362 723,76 879,58/hab	4 662 444,90 946 ,68/hab	4 996 090,79 966,76/hab	5 516 075,56 1 019,04/hab	6 186 050,00 1 089,28 / hab

⇒ **Les prévisions pour 2025 : fonctionnement normal pour l'ensemble des services municipaux**

L'objectif est de contenir l'évolution des charges tout en maintenant la qualité des services publics municipaux.

1) Les charges à caractère général et charges de gestion courante

Pour rappel, les charges à caractère général regroupent les dépenses usuelles hors charges de personnel, notamment : les achats, prestations de services extérieurs, fluides, locations mobilières et immobilières, entretiens et réparations, assurances, honoraires, publications, téléphonie, frais d'affranchissement, frais de formation, taxes diverses...

Les autres charges de gestion courante comprennent les contingents et participations obligatoires, contributions aux organismes de regroupement (enfouissement télécom, cotisation SIEA...), subventions de fonctionnement aux associations, au CCAS, indemnités des élus...

Ce budget prévoit :

➤ Un maintien du fonctionnement du service enfance – jeunesse avec :

- Stabilité du nombre de séjours/camps proposés aux enfants de 5 à 14 ans,
- Maintien du service jeunesse pour les 11 à 17 ans,
- Mise en gestion interne des goûters retirés du marché de restauration



- Une programmation des cérémonies et manifestations culturelles,
- Des renégociations de contrats (téléphonie, équipements informatiques, maintenance) afin de réduire les coûts.

Toujours dans un but d'optimisation des coûts, l'ensemble des travaux d'entretien tels que l'entretien des bâtiments, des véhicules, de la voirie, sont effectués par nos services. La maintenance informatique réalisée en partie par nos services a permis de limiter l'achat de matériel et permet de résilier une grande partie des contrats de maintenance.

2) Les charges de personnel

L'augmentation des charges de personnel prévoit :

- Aux services techniques : l'emploi du technicien pour une année complète
- Au service enfance / jeunesse : l'augmentation des temps de travail et des agents pour assurer l'accueil périscolaire et extrascolaire
- La progression naturelle des salaires dans le temps (effet glissement vieillesse technicité) correspondant aux avancements et promotions.
- Des agents en maladie de longue durée et en congés maternité remplacés de manière continue.
- Plusieurs emplois sont restés non pourvus partiellement ou totalement en 2024 (agents des services techniques, agent de police Municipale, agents de cantine, agents périscolaires).
- La création d'une neuvième classe en maternelle et la prévision d'une dixième en septembre 2025.
- L'augmentation de 3 points des cotisations retraite des agents CNRACL

	Effectifs (équivalent temps plein)	
	Heures travaillées 2024	Heures travaillées 2025
Administratif	15.83	16.5
Périscolaire	21.76	25.42
Entretien	11.95	11.52
Maternelle	9.82	11
Police	4.24	5
Technique	10.17	12.18
Total	73.77	81.62

3) Le Fonds de Péréquation Communal et Intercommunal (FPIC) - chapitre « atténuations de produits »

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), mis en place en 2012, consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Cette solidarité au sein du bloc communal est montée progressivement en puissance, représentant 360 millions € en 2013 et atteignant 1 milliard € en 2016.

Depuis 2016, les ressources de ce fonds sont maintenues à hauteur d'1 milliard €.

Pour rappel, la méthode de répartition retenue, inscrite dans le Pacte Financier et Fiscal de Solidarité instauré entre la communauté d'agglomération du Pays de Gex et ses 27 communes membres, est celle de droit commun. Cette méthode de calcul reste la plus favorable pour les communes.

La commune de Cessy, contributeur à ce fonds depuis 2013, a vu sa participation financière augmenter considérablement, atteignant son pic en 2018, puis une baisse jusqu'à 2022.

2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Estimations 2025
13 677 €	31 178 €	46 800 €	69 111 €	79 917 €	90 514 €	83 561 €	79 177 €	69 651 €	65 220 €	65 834 €	68 849 €	70 000 €



4) les subventions allouées aux associations

La commune entend maintenir le soutien financier aux associations, à ce jour le montant de l'enveloppe qui sera inscrite est estimé à 51 260,00 € comprenant la subvention allouée au CCAS pour un montant de 20 000,00 €.

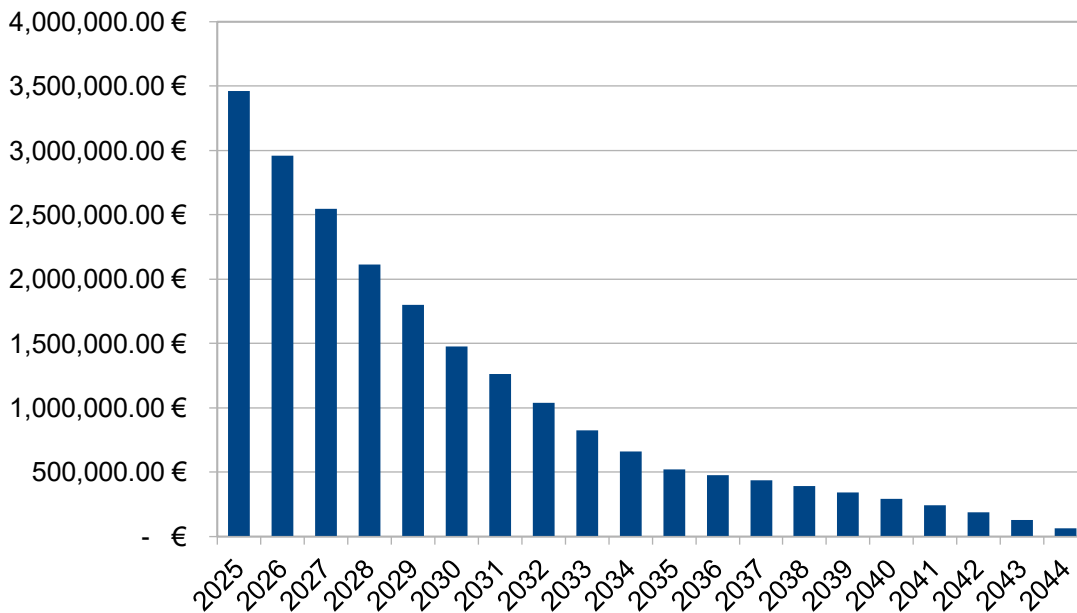
LA DETTE

La dette en capital au 1^{er} janvier 2025 atteint **3 460 341.49 €** et représente **609 € par habitant**. Le montant de l'annuité à payer en 2025 s'élève à **654 753.27 €**, soit 501 171.54 € de remboursement de capital et 153 581.73 € d'intérêts.

En 2025, un emprunt arrive à terme. Il a été souscrit en 2005 et représente 1 430 813.32 €.

L'augmentation des intérêts dus sur la dette à taux variable est constatée.

Extinction naturelle de la dette



La dette par habitant depuis 2014

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
1693 €	1973 €	1865 €	1654 €	1562 €	1366 €	1244 €	1 128 €	1 021 €	861 €	728 €	609 €

La commune a respecté ses engagements et n'a pas eu recours à l'emprunt classique depuis 2014.

Au vu du projet d'acquisition de logements sociaux, un emprunt auprès de la caisse des dépôts et consignations sera souscrit pour un montant de 1 884 606 €.



12/02/2024

Un emprunt supplémentaire sera souscrit pour l'acquisition de 7 places de stationnements pour un montant de 285 000 €

Le niveau d'épargne et capacité de désendettement

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Prévisionnel 2025
Recettes réelles de fonctionnement	5 163 129,48	5 415 392,96	5 352 744,15	7 237 396,97	6 928 274,92	7 129 869,85	6 800 000,00
Dépenses réelles de fonctionnement	4 219 568,74	4 225 567,32	4 362 723,76	4 662 444,90	4 996 374,54	5 516 075,56	6 555 310,00
ÉPARGNE BRUTE	943 560,74	1 189 825,64	990 020,39	2 574 952,07	1 931 900,38	1 613 794,29	244 690,00
Intérêts de la dette	265 605,70	245 008,92	223 501,52	203 687,55	195 110,02	179 043,55	153 581,73
ÉPARGNE DE GESTION	1 209 166,44	1 434 834,56	1 213 521,91	2 778 639,62	2 127 010,40	1 792 837,84	398 271,73
Remboursement du capital de la dette	584 134,50	590 193,95	559 000,00	578 555,92	509 356,68	478 849,99	501 171,54
ÉPARGNE NETTE	359 426,24	599 631,69	431 020,39	1 996 396,15	1 422 543,70	1 134 944,30	-256 481,54

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les prévisions 2025 :

A- RECETTES D'INVESTISSEMENT

• Excédent d'investissement reporté	2 119 030.23 €
• Emprunt Logement sociaux et places de stationnement	2 170 206.00 €
• Affectation du résultat de fonctionnement 2024	1 229 905.01 €
• Participation de l'OGEC - Gymnase	1 750 000.00 €
• Dotation aux amortissements	383 892.03 €
• Prélèvement estimé sur la section de fonctionnement	0.00 €
• Taxe d'aménagement – PUP	400 000.00 €
• FCTVA	450 000.00 €
• Subvention « Pacte des territoires » – Gymnase Belle ferme	150 000.00 €
• Subvention dotation territoriale – vestiaires multisports	90 000.00 €
• Subvention DETR – vestiaires multisports	140 000.00 €
• Subvention de la région – vestiaires multisports	227 000.00 €
• Subvention DETR – Récupération des eaux pluviales	50 000.00 €
• Subvention aire de jeux	7 500.00 €
• Subvention Sylv'actes pour les travaux sylvicoles	7 279.00 €
• Subvention Caméra piéton	1 496.00 €
• Police pluri-communale : participation de Segny aux dépenses d'investissement	4 960.77 €

Total estimé

9 181 269.04 €



B - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Le remboursement de la dette et la poursuite des opérations précédemment engagées demeurent des dépenses obligatoires.

Sont prévues les inscriptions suivantes :

• Remboursement du capital de la dette	501 171.54 €
• Acquisition de logements sociaux et places stationnement supplémentaires	1 519 144.20 €
• Achat terrain Blanc (RAR 2024)	140 000.00 €
• Portage foncier des locaux de la Bergerie	45 746.03 €
• AP/CP Construction d'un Gymnase secteur Belle ferme	2 711 544.00 €
• AP/CP vestiaires multisports	1 014 075.85 €
• AP/CP travaux d'aménagement Tutegny	50 000.00 €
• AP/CP vidéoprotection (Phase 2)	220 000.00 €
• Travaux de voirie (dont Rue de la Mairie et Route de la Plaine)	1 459 677.90 €
• Plantations arbres de naissances	3 000.00 €
• Signalisation	4 000.00 €
• Mises aux normes et travaux église	50 000.00 €
• Aménagement d'une aire de jeux et d'un terrain multisports (RAR 2024)	217 214.47 €
• Études faisabilité nouvelle école	10 000.00 €
• Installations de sanitaires extérieures (école élémentaire)	33 000.00 €
• Clôture du château (RAR 2024)	10 169.68 €
• Travaux stade de foot	250 000.00 €
• Rénovation terrain de Tennis	74 033.28 €
• Aménagement terrain de pétanque	20 000,00 €
• Extension réseaux électriques (RAR 2024)	28 074,70 €
• Études rue de la mairie (RAR 2024)	10 889,40 €
• Portage foncier pour l'acquisition du château	142 067.07 €
• Matériel roulant CTM	60 000.00 €
• Réfection carrelage vidolet (RAR 2024)	29 912.62 €
• Éclairage public	35 000.00 €
• Travaux adduction eau	400 000.00 €
• Remplacement porte d'entrée garage technique	10 000.00 €
• Autres aménagement garage technique	5 559.39 €
• Installation 2 ^{ème} point chaud et équipements (la cabane)	27 782.83 €
• Divers équipements administratifs – mobilier - équipements informatiques	24 490.59 €
• Divers équipements Centre Technique Municipal	3 000.00 €
• Divers équipements écoles	26 062.75 €
• Équipements Espace Jura	3 868.06 €
• Divers bâtiments	15 785.44 €
• Sécurité – incendie (divers équipements PM – divers équipements pompiers)	13 677.31 €
• Travaux sylvicoles (2024 et 2025)	5 527.50 €
• Acquisition de terrain	5 000.00 €

Total estimé

9 181 269.04 €



Point sur les projets majeurs de la mandature :

=> **Construction d'un gymnase dans le secteur de Belle Ferme, en partenariat avec l'Institution Jeanne d'Arc :** la réalisation de cette opération est possible par le biais de l'offre de concours. L'Institution Jeanne d'Arc, intéressée en tant qu'utilisateur de l'ouvrage pour une part essentielle, apportera une participation financière correspondant à 40 % du coût de l'opération mais n'excédant pas 3,5 millions €. L'acquisition foncière, nécessaire à la réalisation de l'équipement est financée par un PUP. La répartition pluriannuelle des crédits de paiement s'annonce comme suit :

LIBELLE	Montant total de l'AP proposée (en € TTC)	Réalisations 2021 (en € TTC)	Réalisations 2022 (en € TTC)	Réalisations 2023 (en € TTC)	Crédits de paiement 2024 (en € TTC)	Crédits de paiement 2025 (en € TTC)	Crédits de paiement 2026 (en € TTC)
Construction d'un gymnase Belle Ferme	12 646 886,26 €	15 456,00 €	8 773,20 €	356 043,79 €	533 295,84 €	2 700 000,00 €	9 033 317,43 €
<i>Études et MOE</i>	<i>2 446 886,26 €</i>	<i>15 456,00 €</i>	<i>8 773,20 €</i>	<i>356 043,79 €</i>	<i>533 295,84 €</i>	<i>700 000,00 €</i>	<i>833 317,43 €</i>
<i>Travaux</i>	<i>10 200 000,00 €</i>					<i>2 000 000,00 €</i>	<i>8 200 000,00 €</i>

=> **Construction de vestiaires multisports - Plaine du Vidole :** le coût est estimé à 3 521 298,99 €. À ce jour, la commune a obtenu une subvention d'un montant de 150 000 € au titre de la dotation territoriale (Département de l'Ain), une subvention de 200 000 € de la Préfecture, et une subvention de 227 000 € de la région. La répartition pluriannuelle des crédits de paiement s'annonce comme suit :

LIBELLE	Montant total de l'AP proposée (en € TTC)	Réalisations 2021 (en € TTC)	Réalisations 2022 (en € TTC)	Réalisations 2023 (en € TTC)	Réalisations 2024 (en € TTC)	Crédits de paiement 2025 (en € TTC)
Bâtiment de vestiaires multisports	3 521 298,99 €	45 014,39 €	78 133,68 €	318 125,34 €	2 065 949,73 €	1 014 075,85 €
<i>Études et MOE</i>	<i>338 325,67 €</i>	<i>45 014,39 €</i>	<i>78 133,68 €</i>	<i>43 332,24 €</i>	<i>124 861,02 €</i>	<i>46 984,34 €</i>
<i>Travaux</i>	<i>3 182 973,32 €</i>			<i>274 793,10 €</i>	<i>1 941 088,71 €</i>	<i>967 091,51 €</i>



comme suit :

=> **Déploiement de la vidéoprotection** : le coût est estimé à 360 577,02 €. Pour rappel, les subventions pourraient atteindre jusqu'à 50 % du coût total de l'installation. La répartition pluriannuelle des crédits de paiement s'annonce

LIBELLE	Montant total de l'AP proposée (En € TTC)	Réalisations 2021 (En € TTC)	Réalisations 2022 (En € TTC)	Réalisations 2023 (En € TTC)	Réalisations 2024 (En € TTC)	Crédits de Paiement 2025 (En € TTC)
Déploiement de la vidéoprotection	360 577,02 €	5 400,00 €	5 904,00 €	121 108,62 €	7 604,40 €	220 560,00 €

=> **Acquisition des locaux de la Bergerie** : Cette acquisition est financée par un portage foncier auprès de l'EPF (établissement public foncier) sur 12 ans. Les annuités s'élèvent à 45 746,03 €

=> **Acquisition de logements sociaux en VEFA** : Le coût de cette acquisition est estimé à 1 884 606,00 €, auquel s'ajoutent 285 600 € pour 7 places de stationnement supplémentaires. Ces acquisitions seront financées par un emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations et un emprunt auprès d'une banque. L'activité sera distinguée dans le budget principal par la création d'un code analytique « logements sociaux » qui permettra d'extraire toutes les données financières relatives à cette nouvelle activité.

IV – Prospective budgétaire 2024-2028

Une prospective budgétaire est présentée sur la période 2024-2028.

Cette prospective affiche un programme d'investissement ambitieux que souhaite porter la municipalité. Bien évidemment des arbitrages seront faits en fonction des possibilités financières.

Evolution des recettes et dépenses de fonctionnement 2024 – 2028

Recettes de fonctionnement :

Chapitre	CA 2024	Prévisions 2025	Prévisions 2026	Prévisions 2027	Prévisions 2028
	7 129 584,67 €	6 579 822,42 €	6 658 937,00 €	6 658 937,00 €	6 774 937,00 €
013 - Atténuations de charges	61 341,49 €	61 000,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €	71 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 133,54 €	- €	- €	- €	- €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	965 156,93 €	839 895,22 €	820 000,00 €	820 000,00 €	820 000,00 €
73 - Impôts et taxes	348 937,00 €	348 937,00 €	348 937,00 €	348 937,00 €	348 937,00 €
731 – Fiscalité locale	2 816 351,98 €	2 528 990,20 €	2 600 000,00 €	2 600 000,00 €	2 600 000,00 €
Taxe additionnelle aux droits de Mutation (+ de 5 000 hab)	403 689,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	2 388 146,97 €	2 284 000,00 €	2 300 000,00 €	2 300 000,00 €	2 400 000,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	140 500,05 €	112 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €	130 000,00 €
76 - Produits financiers	- €	- €	- €	- €	- €
77 - Produits exceptionnels	4 327,71 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre	CA 2024	Prévisions 2025	Prévisions 2026	Prévisions 2027	Prévisions 2028
	5 901 261,38 €	6 579 822,42 €	6 763 021,00 €	6 966 021,00 €	7 121 021,00 €
011 - Charges à caractère général	1 337 416,75 €	1 725 262,98 €	1 800 000,00 €	1 900 000,00 €	1 950 000,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 292 151,14 €	3 623 174,94 €	3 600 000,00 €	3 700 000,00 €	3 800 000,00 €
014 - Atténuations de produits	311 270,00 €	312 421,00 €	312 421,00 €	312 421,00 €	314 421,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	385 185,82 €	383 892,03 €	385 000,00 €	387 000,00 €	389 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	389 566,80 €	381 826,41 €	390 000,00 €	390 000,00 €	390 000,00 €
66 - Charges financières	177 399,98 €	150 195,06 €	170 600,00 €	170 600,00 €	170 600,00 €
67 - Charges exceptionnelles	8 270,89 €	3 050,00 €	2 500,00 €	3 500,00 €	4 500,00 €
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	- €	- €	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
023 - Virement à la section d'investissement		0,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €



Excédent de fonctionnement affecté en investissement	1 574 755,83 €	1 229 905,01 €	280 000,00 €	280 000,00 €	280 000,00 €
--	----------------	----------------	--------------	--------------	--------------

Dépenses d'investissement 2024-2028

	Réalisations 2024	Prévisions 2025	Prévisions 2026	Prévisions 2027	Prévisions 2028
Opérations non affectées	480 899,99 €	501 171,54 €	501 320,00 €	491 320,00 €	481 320,00 €
Remboursement du capital de la dette	478 849,99 €	501 171,54 €	500 000,00 €	490 000,00 €	480 000,00 €
Dépôts de garantie - appartements communaux	0,00 €	0,00 €	1 320,00 €	1 320,00 €	1 320,00 €
Taxe aménagement (annulation)	2 050,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Foncier – urbanisme	142 067,07 €	1 666 211,27 €	793 128,87 €	142 067,07 €	1 142 067,07 €
Achats de terrains	0,00 €	145 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Portage foncier Château	142 067,07 €	142 067,07 €	142 067,07 €	142 067,07 €	142 067,07 €
Acquisition Logements sociaux	0,00 €	1 519 144,20 €	651 061,80 €	0,00 €	1 000 000,00 €
Divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Scolaire – périscolaire – Extrascolaire	56 220,44 €	100 713,64 €	1 542 157,43 €	2 013 000,00 €	1 513 000,00 €
Construction nouvelle école	0,00 €	10 000,00 €	1 500 000,00 €	2 000 000,00 €	1 500 000,00 €
École élémentaire, aménagement de classe - matériel informatique – mobilier divers – travaux divers	28 397,63 €	46 600,00 €	14 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
École maternelle, aménagement de classe - matériel informatique – mobilier divers	20 122,07 €	12 462,75 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
La cabane – Installation d'un second point chaud, divers mobilier et équipements	6 459,86 €	27 782,83 €	3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €
Accueil Jeunes divers mobilier	756,97 €	0,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Espace Jura divers mobilier	483,91 €	3 868,06 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €

Mairie – équipements administratifs et techniques	40 042,82 €	26 490,59 €	15 500,00 €	15 500,00 €	15 500,00 €
Équipements et mobilier Mairie	6 595,34 €	3 190,59 €	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
Acquisition écran salle du conseil	12 520,53 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Matériel informatique	8 259,11 €	6 300,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Serveur Routeur et nouvelle téléphonie	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Divers équipements services techniques	12 667,84 €	2 000,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €

Bâtiments communaux	2 664 852,22 €	3 842 493,01 €	9 088 563,46 €	55 246,03 €	55 246,03 €
Portage foncier locaux Bergerie	45 746,03 €	45 746,03 €	45 746,03 €	45 746,03 €	45 746,03 €
Études et travaux vestiaires multisports	2 065 949,73 €	1 014 075,85 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Frais études Vidole	12 960,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Études et travaux – Construction Gymnase belle ferme	521 751,84 €	2 711 544,00 €	9 033 317,43 €	0,00 €	0,00 €

Salle polyvalente travaux et Équipements	4 046,62 €	31 762,62 €	1 000 ,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Salle Montchanais travaux et Équipement cantine	0,00 €	9 500,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Salle Mont Blanc – équipement	1 403,38 €	2 135,44 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Aménagement centre technique Municipal (remplacement porte d'entrée)	501,60 €	15 559,39 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Mobilier bibliothèque	1 004,82 €	0,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Château	3 385,99	10 169,68 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Équipements divers bâtiments de rapport	0,00 €	1 000,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Équipements divers bâtiments	8 102,21 €	1 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €

Voirie - réseaux - éclairage public – illuminations	190 769,39 €	1 816 950,90 €	761 000,00 €	704 000,00 €	704 000,00 €
Travaux de voies et réseaux divers – aménagements de sécurité	165 229,92 €	1 422 661,73 €	650 000,00 €	650 000,00 €	650 000,00 €
Extension réseau électrique	20 003,58 €	28 074,70 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Aire de jeux et équipements sportifs	0,00 €	217 214,47 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Aménagement Tutegny AP/CP	3 835,78 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Aménagement du Centre bourg	559,32 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Mobilier urbain	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Matériel roulant	0,00 €	60 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
Matériel divers de voirie	238,93 €	0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Signalétique – signalisation	0,00 €	4 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Renforcement éclairage public	901,86 €	35 000,00 €	90 000,00 €	33 000,00 €	33 000,00 €

Espaces verts – forêts – étang - sport	25 700,58 €	753 560,78 €	16 500,00 €	16 500,00 €	16 500,00 €
Aménagement plan d'eau	6 446,53 €	3 000,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €
Transformation du stabilisé en gazon	0,00 €	250 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Travaux adduction d'eau	0,00 €	400 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Matériel, études et outillage divers	3 240,00 €	1 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
Terrain de pétanque	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Terrain de foot	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Travaux sylvicoles	16 014,05 €	5 527,50 €	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
Tennis	0,00 €	74 033,28 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Cimetière – église – cure	13 558,21 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Columbarium – cases supplémentaires	13 453,20 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Travaux Eglise - Mise aux normes	105,01 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
La cure	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Sécurité – incendie	19 315,03 €	233 677,31 €	9 500,00 €	39 500,00 €	9 500,00 €
Vidéoprotection municipale	7 604,40 €	220 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Police municipale	4 185,35 €	7 677,31 €	4 500,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €
Véhicule supplémentaire police municipale	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €
Service incendie	7 525,28 €	6 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €



Avances et plus-values	1 133,54 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total estimé	3 634 559,29 €	9 131 269,04 €	12 707 012,33 €	3 487 133,10 €	3 957 133,10 €

Recettes d'investissement 2024-2028

	Réalisations 2024	Prévisions 2025	Prévisions 2026	Prévisions 2027	Prévisions 2028
Opérations non affectées	406 839,00 €	850 000,00 €	1 100 300,00 €	776 300,00 €	500 300,00 €
FCTVA	196 808,99 €	450 000,00 €	500 000,00 €	176 000,00 €	100 000,00 €
Taxe d'aménagement	210 030,01 €	50 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €
Projet urbain partenarial	0,00 €	350 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €	200 000,00 €
Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €	0,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €

Foncier-Urbanisme	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Scolaire - périscolaire – extrascolaire	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Bâtiments communaux	60 000,00 €	2 357 000,00 €	1 950 000,00 €	876 000,00 €	584 000,00 €
Gymnase Belle ferme – participation Jeanne d'Arc	0,00 €	1 750 000,00 €	1 750 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Gymnase Belle ferme – subventions	0,00 €	150 000,00 €	200 000,00 €	876 000,00 €	584 000,00 €
Vestiaires Plaine du vidolet – Subventions	60 000,00 €	457 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Mairie – équipements Administratifs et techniques	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Voirie - réseaux - éclairage public - illuminations	48 234,80 €	7 500,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Subvention SIEA	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Participation SEMCODA Rue du Jura	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Remboursement trop versé SIEA	43 234 ,80 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Subvention aire de jeux	0,00 €	7 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Subvention rénovation éclairage public	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Espaces verts - forêts - étang - sport	0,00 €	57 279,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Subvention récupération des eaux pluviales	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Travaux sylvicoles	0,00 €	7 279,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Cimetière - église - cure	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
La cure	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Sécurité – incendie	51 248,17 €	6 456,77 €	33 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Subvention caméra piétons	0,00 €	1 496,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Police pluri communale – participation de Segny	2 335,17 €	4 960,77 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Subvention vidéoprotection	48 913,00 €	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Dotations aux amortissements	381 652,28 €	383 892,03 €	345 000,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €
Plus-value	3 533,54 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Avances	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Excédent d'investissement reporté n-1	3 227 325,90 €	2 119 030,23 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Virement de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
Affectation excédent de Fonctionnement exercice antérieur	1 574 755,83 €	1 229 905,01 €	500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €
Total estimé	5 753 589,52 €	9 181 269,04 €	4 548 300,00 €	2 565 300,00 €	1 997 300,00 €